

Le sieur Estebe est intéressé dans cette Maison ,	pag. 83
Il achete dans cette Maison pour le Magasin ,	<i>ibid.</i>
Le sieur Estebe prétend que le sieur Bigot & le sieur Bréard y sont intéressés ,	<i>ibid.</i>
Le sieur Bréard dénie qu'il y ait eu part , & ensuite il l'avoue ,	<i>ibid.</i>
Le sieur Bigot le dénie fortement , & le sieur Estebe déclare qu'il ne le sçait pas personnellement ; mais qu'il l'a oui dire ,	84
Autre variation du sieur Bréard. Elle est confondue ,	85
1°. Parce qu'elle est variation ,	<i>ibid.</i>
2°. Parce qu'elle est combattue par le sieur Estebe ,	86
3°. Parce qu'Estebe & Bréard se contredisent ,	<i>ibid.</i>
4°. Par le fond même de la déclaration du sieur Bréard ,	<i>ibid.</i>
Nul intérêt au sieur Bigot de se défendre d'avoir été intéressé dans la Maison Claverie , s'il l'avoit été ,	88
On prétend qu'il a favorisé cette Maison ,	<i>ibid.</i>
Quand cela seroit , il n'en résulteroit point qu'il y eut été associé ,	89
Il ne l'a point favorisée ,	90
Variation du sieur Estebe ,	92
Confondue par elle-même ,	93
Par son excès ,	<i>ibid.</i>
Parce qu'elle est une récrimination évidente ,	94
Parce qu'elle choque la vraisemblance ,	<i>ibid.</i>
Par la supposition d'ordres donnés par le sieur Bigot & par le sieur Bréard ,	95
La Survente , s'il y en a eu , ne peut jamais être imputée au sieur Bigot ,	96

A R T I C L E I I I.

Pelleteries.

Traite des Pelleteries pour le compte du Roi , aux Forts de Frontenac , Niagara & Toronto ,	97
On la faisoit avec désavantage ; mais elle étoit nécessaire ,	98
On étoit obligé de prendre toutes les Pelleteries que les Sauvages	